

Vie Associative - Attribution de subventions exceptionnelles

M. l'Adjoint MEDJALDI, Rapporteur :

Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Besançon

L'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Besançon est une nouvelle association qui s'est créée en mars 2006.

L'objectif de cette association est de regrouper des adolescents (à partir de 14 ans), afin de promouvoir leur sens civique, leur dévouement et leur esprit d'entraide en les initiant aux techniques des sapeurs-pompiers et susciter des vocations.

La Ville est sollicitée pour soutenir le démarrage de cette association. Une subvention de 1 000 € pourrait être accordée à cette association.

Comité de Quartier de Bregille

La Commission Solidarité Citoyenneté du Comité de Quartier de Bregille projette la réalisation d'un livre de «Mémoires de Bregille».

Ce livre permettra de conserver la mémoire de quartier et de faire le lien entre les générations en s'appuyant sur des recherches d'archives et des témoignages d'habitants de Bregille.

Le budget global de l'opération se monte à 27 800 €, le Comité sollicite plusieurs collectivités territoriales : Ville, CAGB, Conseil Général, Conseil Régional ainsi que la Caisse d'Allocations Familiales pour une subvention globale de 12 300 €.

Une subvention de 2 000 € pourrait être accordée au Comité de Quartier.

Les Amis du Funiculaire de Besançon

L'Association des Amis du Funiculaire de Besançon oeuvre pour valoriser le site du funiculaire de Bregille en accord complet avec la Ville de Besançon. Dans ce cadre, elle a fait appel à l'entreprise d'insertion Aqua Vert afin d'effectuer un défrichage de la gare basse et un désherbage de la voie ferrée.

Par ailleurs, une remise en état de la gare basse sera effectuée ultérieurement par Alternative Chantiers. La Ville souhaitant les accompagner dans cette démarche patrimoniale, il est proposé de leur allouer une subvention exceptionnelle de 2 300 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'Association des Jeunes Sapeurs- Pompiers de Besançon,

- attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € au Comité de Quartier de Bregille,

- attribuer une subvention exceptionnelle de 2 300 € à l'Association des Amis du Funiculaire de Besançon.

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale, soit 5 300 €, sera imputée au chapitre 65.020/6574 CS 48020 du budget primitif 2006.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. MEDJALDI et Mme GIROL n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 13 juillet 2006.